

## INTERCONNEXION GRANVILLE - AVRANCHES : JONCTION ENTRE LE CENTRE ET LE SUD MANCHE

**Le Syndicat de Mutualisation de l'eau Potable du Granvillais et de l'Avranchin (SMPGA) donne une dimension départementale à l'interconnexion entre Granville et Avranches.**

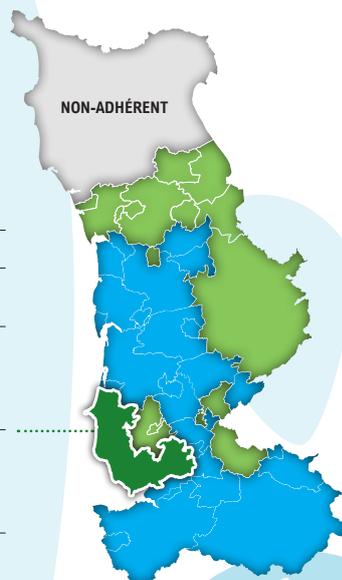
L'interconnexion Granville - Avranches est un axe de transport d'eau potable mis en service par le SMPGA en 2018. Inscrit dans le schéma départemental d'alimentation en eau potable (AEP), il permet de sécuriser l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante à tous les abonnés du secteur, soit plus de 50 000 habitants. Cette conduite de 30 km fonctionne en double sens et optimise la production / distribution d'eau potable en équilibrant les prélèvements entre les deux rivières d'approvisionnement que sont le Thar (dans le Granvillais) et la Braize (dans l'Avranchin) : un enjeu local d'autant plus important que l'étiage du Thar est fortement fragilisé au moment où l'influence touristique dans le secteur est la plus élevée...

Au-delà de cet enjeu local, l'interconnexion Granville - Avranches occupe une place stratégique à l'échelle départementale puisqu'elle représente le dernier tronçon de l'autoroute de l'eau pour assurer la jonction entre le Centre et le Sud Manche : le SMPGA et le SDeau50 se sont entendus pour procéder aux derniers aménagements qui donneront à cette conduite un rôle départemental.

### Les deux Syndicats en bref : rôles et liens



<b>Création :</b>	2014
<b>Président :</b>	Vincent RAILLIET
<b>Territoires :</b>	Le Granvillais et l'Avranchin (30 communes)
<b>Missions :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Service de production et de distribution d'eau potable.</li> <li>. Entretien et investissement sur le patrimoine.</li> <li>. Protection de la ressource.</li> </ul>
<b>Chiffres :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>30 km d'interconnexion</b></li> <li>. 35 800 abonnés</li> <li>. 3 200 000 m<sup>3</sup> d'eau potable produite</li> <li>. 11 unités de production d'eau potable</li> </ul>



<b>Création :</b>	2012
<b>Président :</b>	Jacky BOUVET
<b>Territoires :</b>	Centre et Sud Manche (conventionnement avec la CAC)
<b>Missions :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Organise la solidarité à l'échelle départementale pour sécuriser la ressource et la production en eau potable : suivi des aquifères, construction des « autoroutes de l'eau », plan de gestion de la ressource en eau...</li> <li>. Assure également le service aux usagers sur 1/3 du département au titre de sa compétence à la carte.</li> </ul>
<b>Chiffres :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>98 km d'interconnexion</b></li> <li>. 19 aires d'alimentation de captages suivies</li> <li>. Au titre de la Compétence à la Carte : <ul style="list-style-type: none"> <li>. 90 000 abonnés gérés</li> <li>. 13 000 000 m<sup>3</sup> d'eau potable produite</li> <li>. 36 unités de production d'eau potable</li> </ul> </li> </ul>

Adhérent au SDeau50 aux titres des Compétences Obligatoires depuis sa création, le SMPGA est représenté au sein du Syndicat Départemental par 4 élus qui siègent au Comité Syndical, dans le collège «Compétences Obligatoires».

Les Compétences Obligatoires impliquent la sécurisation de la production d'eau potable par la mise en œuvre du schéma départemental d'alimentation en eau potable (AEP) comprenant la maîtrise d'ouvrage et la gestion du transport d'eau en gros : l'interconnexion Granville - Avranches, de par sa position «charnière» entre le Centre et le Sud Manche, est un maillon central de ce schéma.

## Les interconnexions de sécurisation

Les interconnexions de sécurisation ont été pensées afin de pallier les risques de pénuries locales de quelque nature que ce soit (sécheresse, pollution,...) en ayant recours à un approvisionnement d'eau potable d'un territoire vers un autre : un mode de fonctionnement solidaire garantissant l'accès à une eau potable de qualité à tous les abonnés des secteurs concernés et à tout moment.

Si les premières interconnexions de sécurisation sont antérieures à la création du SDeau50 et du SMPGA, les deux Syndicats, de part leur fonctionnement collégial, en ont facilité le développement.

À terme, les territoires du Centre et du Sud Manche seront sécurisés par plus de 170 km d'interconnexions gérées par le SDeau50.



Chantier interconnexion Siennes-Aval (Granville - Montmartin)

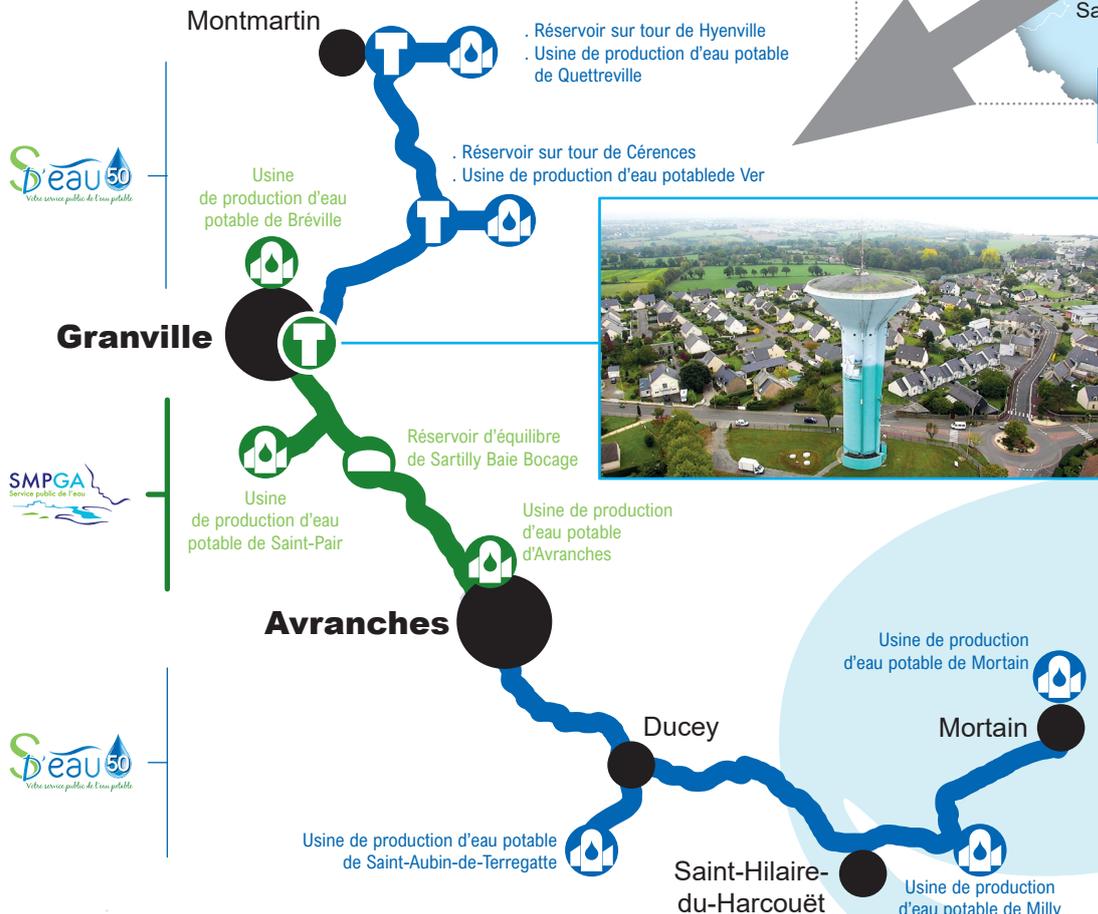


Chantier Sud Manche (Avranches - Ducey)

## Une coopération inter-syndicale pour anticiper l'avenir et les besoins des usagers

L'axe Granville - Avranches complète une « autoroute de l'eau » de plus de 100 km reliant Mortain, au sud est, à Montmartin, au centre ouest.

Au final, 8 usines de production seront interconnectées sécurisant l'accès à l'eau potable à plus de 180 000 habitants : cette coopération inter-syndicale est d'autant plus importante que les enjeux environnementaux, climatiques et démographiques qui pèsent sur l'approvisionnement en eau nécessitent d'anticiper la gestion de la ressource et sa distribution sur le long terme en ayant recours à ce type de projet mutualisé ; la solidarité départementale autour de la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable est l'un des fondements du SDeau50.



## Aménagements sur le site du réservoir sur tour de Saint-Nicolas à Granville

Le site du château d'eau de Saint-Nicolas, à Granville, est l'emplacement où seront construites les infrastructures (station de pompage, stockage d'eau) qui assureront la jonction de l'interconnexion Centre et Sud Manche.

Parallèlement, vu l'importance du site pour le Granvillais et afin de répondre à ses propres besoins de sécurisation, le SMPGA va construire deux réservoirs au sol.

Afin d'optimiser l'utilisation de l'espace et surtout les coûts d'investissement, le SMPGA et le SDeau50 se sont entendus pour mener ces chantiers sous maîtrise d'ouvrage unique du SMPGA, propriétaire du site, en mutualisant les stockages, le SMPGA construisant deux réservoirs au sol de 1 500 m<sup>3</sup> chacun dans lesquels 500 m<sup>3</sup> d'eau seront à disposition pour l'interconnexion du SDeau50.

En conséquence, le Syndicat Départemental prendra à sa charge 1/6<sup>ème</sup> du coût total des travaux.

Le SMPGA autorise de SDeau50 à procéder aux travaux de raccordement temporaire pour permettre la mise en service de l'interconnexion au dernier trimestre 2021.